

Chroniques

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **77 (1932)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Signes de ce temps...

Les derniers jours de sa vie, le colonel Secretan connut d'amères déceptions. Affaibli par la maladie, et ne pouvant plus être maintenu en activité de service comme officier de carrière, il voulut encore, sur un plan différent, se dévouer à la cause de l'armée et du pays. Il avait entrepris de lutter contre la veulerie de ce temps, contre tous ceux qui s'efforcent de saper les bases de nos institutions nationales.

Il y a un mois, répondant à une invitation de la société de radio-diffusion, il avait accepté d'exprimer son sentiment sur la grave question du désarmement et de l'armée suisse. Il nous avait exposé la contexture de son thème, confié sa crainte de ne pas être à la mesure de son sujet et, approchant cet homme plus intimement, nous avons appris à mieux connaître la qualité de son patriotisme. Ce chef, sous qui nous avons servi au temps déjà lointain de nos premières armes, alors qu'il commandait le bataillon 7, nous en connaissions le caractère loyal, la belle âme de soldat, cette voix surtout où il y avait d'étranges accords et qui vous allait droit au cœur lorsqu'elle nous disait les devoirs du chef envers ses hommes.

Il parla et son discours, véritable profession de foi, d'une haute tenue et d'une belle franchise, fut l'acte d'un soldat, d'un citoyen qui, pensant telle chose, l'a dite sans détours et sans voiler sa pensée par des images de rhétorique.

Et puis, la politique s'en est mêlée et, partout où elle prétend « faire de la lumière », elle met de l'ombre dans les esprits, ébranle la confiance. Nos hautes autorités, interpellées par des gens auxquels il déplaît souverainement que l'on défende l'armée, blâmèrent l'attitude de cet officier distingué (car c'est désavouer quelqu'un que de ne pas le soutenir), sous le fallacieux prétexte que les idées de l'orateur ne s'harmonisaient point avec celles que notre délégation, faisant le voyage de Genève, avait emportées dans ses malles ; qu'au demeurant, la radio n'était pas destinée à servir la cause d'un « parti ». Le colonel avait insulté la déesse « Neutralité helvétique ». Naturellement, une enquête était en cours....

Oui, c'est entendu, nous le savons, la neutralité — cette magnifique vertu du silence — est un bienfait national. Ce n'est pas un produit d'exportation ; nous nous en réservons le droit exclusif d'en

exploiter chez nous la patente. Elle nous a permis d'éloigner la guerre de nos frontières (on sait que notre armée n'y fut pour rien), d'assister tranquillement au spectacle que d'autres nous offraient au nom du droit et de la liberté, d'éviter les compromissions extérieures. Encore une fois, nous le savons. Mais si cette neutralité — mal nécessaire — se justifie en matière de politique internationale, convient-il d'en abuser lorsqu'il s'agit uniquement des choses de notre pays ?

Et, dans le domaine qui nous occupe — celui de la diffusion des idées — ne peut-on décemment faire une distinction entre un ardent patriote, dont les arguments sont irréfutables, qui défend son pays, ses institutions, et ceux qui s'efforcent de les détruire et qui le disent avec impertinence ? *Tout est là*. Un état, une constitution séculaire, de belles traditions d'honnêteté et de travail, un pays, petit par son étendue, grand par l'exemple qu'il donne aux autres, un peuple pacifique. Cette nation, dans sa forme actuelle, dans ses mœurs, a atteint un degré de civilisation qui la place au premier rang des peuples, qui en a fait l'un des plus favorisés. La Suisse doit-elle continuer, *oui ou non*, à vivre selon les mêmes aspirations, en puisant dans son passé, dans son histoire, la force de faire son avenir tel que le veut la grande masse des citoyens ? Alors pourquoi constamment traiter sur le même pied les gens pour qui les institutions de l'état sont sacrées et ceux qui en veulent ouvertement la ruine. Neutralité des idées, liberté de presse, poussée jusqu'au mensonge inclus, de beaux mots qui nous tueront un jour, car les idées « marchent » et quand elles se résolvent par des actes, le mal qu'elles engendrent est d'autant plus grand que ces idées-là sont négatives et qu'elles s'expriment par la destruction de ce qui est, de ce qui a pu être laborieusement réalisé grâce aux efforts constructifs de plusieurs générations.

Et puis, au-dessus des controverses de parti, au-dessus des mots et les dominant de haut, n'y a-t-il pas quelque chose d'autre, qu'on pourrait appeler l'honneur national ? Et les gardiens vigilants de cet honneur ne sont-ils pas précisément les mandataires du peuple, de ce peuple dont on vante, dans les manuels d'éducation civique, la souveraineté absolue ?

L'histoire de notre pays est riche en exemples qui montrent, au cours des ans, la fierté de cette nation indépendante, éprise de liberté, aimant l'ordre, ayant le culte de ses traditions. Mais ce peuple, jaloux de ses prérogatives comme il est maître de ses destinées, possède-t-il toujours un gouvernement — des hommes — *qui sache parler en son nom, agir selon la volonté de ceux qu'il représente* ?

Oui, nous le savons aussi, ce sont là de bien grands mots, dévalorisés par l'usage. Pauvres mots dépaysés, en ce temps de compromis, de couardise et de lâcheté. Certes nos assemblées fédérales sont composées en majorité de citoyens capables, dont la probité, l'intelligence et le dévouement à la chose publique ne font aucun doute. Mais il ne

suffit pas de légiférer dans des conciles, d'élaborer des lois, de haranguer des foules, d'articuler de grands discours ou de rédiger de petits papiers, il faut encore — et c'est leur plus élémentaire devoir — qu'ils défendent ardemment la Constitution. Il importe avant tout qu'ils aient, dans les grands problèmes qui nous occupent, une *attitude morale*, qui soit le fidèle reflet des sentiments du peuple, l'exacte expression de la pensée populaire.

Les « signes » sont nombreux, depuis quelques années, qui nous permettent de conclure à un certain fléchissement du sens des responsabilités morales, de la notion d'honneur, des obligations sacrées que nos représentants ont *volontairement* contractées envers la masse du peuple suisse, demeurée profondément attachée à ses traditions nationales.

Nous n'avons ni les loisirs, ni surtout l'envie de refaire ici l'histoire de ces dernières années. On ne rappellera l'inconcevable faiblesse du gouvernement, aux sombres jours de novembre 1918 — et qui risqua de causer par la révolution la ruine de notre pays — que pour marquer, en passant, que ce gouvernement n'eut pas la ferme attitude qu'attendait de lui la nation et que la Suisse fut sauvée, une fois de plus, par son armée.

Plus près de nous, la réception de nos tireurs à l'Hyspa, entreprise subventionnée par l'Etat (et l'Etat c'est le peuple), qui fut un affront infligé à tout le pays et l'image concrète de l'ahurissante médiocrité de caractère de certains de « nos députés », dont on ne sait d'ailleurs plus exactement au nom de qui ils *se taisent*.

Voulez-vous que nous continuions sur ce thème ? C'est encore au lendemain du vote sur les fameuses « assurances sociales », bonheur du peuple mis en formules algébriques, l'attitude du président du Conseil national insultant l'écrasante majorité des citoyens qui avaient eu l'audace de voter selon leur conviction ; belle journée qui montra l'abîme qui sépare parfois l'électeur de certains de ses chefs de file.

On reproche à un soldat d'aimer son pays, de le dire ouvertement, de préciser les dangers qu'il court, mais ce soldat, tout en parlant au nom de milliers de ses concitoyens, ne représente aucun « parti », si ce n'est celui qui veut l'ordre et la prospérité du pays dans sa constitution actuelle. Mais, peu de jours avant, le *citoyen-conseiller national-délégué-suisse à la conférence du désarmement Hæberlin* personnage officiel, plastronnant à Zurich devant une foule considérable, « diffuse » des instructions, *qu'il n'a pas encore reçues*, sur l'attitude de la Suisse à Genève et commet la vilénie d'insinuer, à propos de la brochure publiée par la société des officiers sur « notre défense nationale », *qu'il y aurait un fossé entre le peuple et le corps des officiers*. Comme si nos cadres, recrutés dans toutes les couches de la population, formaient une caste militaire, n'étaient pas, eux aussi, fortement épris de paix et ne donnaient pas constamment la preuve de leur dévouement au pays et de l'élévation de leurs senti-

ments patriotiques. Peut-on nous dire qui a infligé un blâme au citoyen Hæberlin, qui commit la double faute de pérorer sur un sujet dont il ne possédait pas tous les éléments et d'injurier gratuitement nos officiers ? Evidemment, ledit orateur n'avait pas commis le crime de lèse-neutralité en parlant devant un microphone et le public vit effectivement se hérissier devant lui sa barbiche, poivre et sel comme son discours.

On reproche à un officier suisse de dire son attachement à son pays, de préciser les dangers réels qu'il court, mais en même temps on laisse pénétrer sur notre sol l'infâme et louche personnage nommé Radek, qui devait être, au lendemain de la révolution projetée de 1918, le « dictateur de la Suisse » et qui contribua si puissamment, chez nous, à l'organisation des troubles criminels de l'époque la plus triste de notre récent passé... Ah, voici venir en rangs serrés nos honorables juristes helvétiques, leurs gros bouquins sous le bras, l'index levé et qui nous disent : « Distinguons, monsieur Radek jouit de l'immunité diplomatique ; nos devoirs envers la Société des Nations nous imposent... ». Parbleu, oui, nous savons bien qu'en interdisant aux délégués des soviets l'entrée en Suisse, nous aurions risqué de faire échouer la conférence de Genève ! Mais, ce mauvais tour de passe-passe que les soviets nous ont joué, au « dernier moment », en incorporant dans leur cohorte sacrée ledit Radek, déclaré officiellement « indésirable » par notre gouvernement, n'est-il pas une insulte nouvelle, dont nous faisons gracieusement les frais ? Il ne saurait y avoir ni devoirs internationaux, ni Société des nations, ni immunité diplomatique quand un pays est insulté et quand on s'attaque à son honneur avec une pareille désinvolture. Et si nos autorités, pour demeurer fidèles à leur promesse de faciliter les débats de la conférence du désarmement et d'accélérer la venue de la paix prochaine, ne pouvaient pas, *légalement*, s'opposer à une injure aussi manifestement grossière, au moins devaient-elles avoir *une attitude*, dire ouvertement leur réprobation, la faire partager au Conseil de la Société des Nations, bref *parler au nom du peuple suisse*, dont, une fois de plus, il devait interpréter le sentiment.

Récemment un important journal français reproduisant, sous la plume cependant documentée de Charles Maurras, un texte où il était question de « promesses que certains de nos officiers supérieurs auraient faites à l'Allemagne en vue de lui assurer le « libre passage » de son armée sur notre territoire lors d'une prochaine guerre (*sic*) ». C'est évidemment du plus haut comique, mais uniquement pour nous, qui connaissons la parfaite droiture, la belle conscience que tous nos grands chefs mettent dans l'accomplissement de leur devoir militaire. Mais le journal français, qui a reproduit les allégations qui nous intéressent, est très répandu en France, atteint tous les milieux et un grand nombre d'officiers. Le passage que nous avons relevé et qui prête à notre état-major ou

à certains de nos chefs des conceptions aussi manifestement fausses, est de nature à nous causer un tort moral d'autant plus grand que beaucoup de Français ont sur la neutralité politique de la Suisse, des idées parfois... disons préconçues, ce qui est certainement préjudiciable aux bons rapports que nous nous plaçons à entretenir avec cette nation amie. Et ce ne sont plus les juristes, mais les philosophes, qui nous disent : « calomnies gratuites, la seule attitude possible est de les mépriser ». Non, répondons-nous ; le silence n'est pas toujours la forme supérieure du mépris. Ce qu'il faut, c'est de la clarté. Une accusation qui se traduit par des propos aussi nets, aussi catégoriques, doit être démentie d'une manière ou d'une autre, soit publiquement, soit par voie diplomatique, parce que la persistance de pareilles idées n'a d'autre résultat pratique que d'empoisonner les relations, peut être moins de gouvernement à gouvernement, que de peuple à peuple, ce qui est tout aussi important. On attend encore un démenti, un geste, un signe, et nous pouvons bien dire ici que même certains Français, qui nous veulent du bien, s'étonnent du silence de notre gouvernement hermétiquement fermé.

Mais quittons le plan sur lequel s'agitent les élus du peuple. La mystique du temps présent fait des ravages même dans la population souverainement démocratique et dans un domaine où, reconnaissons-le, nos autorités fédérales n'ont pas à intervenir. C'est Zurich où l'on accueille et promène triomphalement l'international Caillaux, ex-condamné pour haute trahison (?), c'est Genève où la foule se presse pour entendre le Gandhi des familles, renouvelé de Don Quichotte, et qui, n'étant pas officier suisse, peut parler librement devant un microphone helvétique. C'est Lausanne, puis de nouveau Zurich, où l'on appelle le dénommé Keyserling, qui a bien voulu nous insulter dans son « Analyse spectrale de l'Europe ». Ce faillit être, à Genève, Victor Margueritte... et tant d'autres choses encore. Sait-on qu'à Zurich une Ligue pour la Paix (lire également pour la suppression de notre armée) a envoyé la brochure « Notre défense nationale » au... général allemand von Deimling pour lui demander son avis sur nos institutions militaires. Il faut ajouter, pour l'intelligence de ce petit récit, que ledit général allemand, sans doute déçu dans ses aspirations militaires, est devenu un socialisant et pacifiste convaincu. Sa réponse est absolument conforme à ce que la Ligue zurichoise en attendait. Elle reconnaît que les officiers suisses sont « bien intentionnés », quoique assez naïfs et que notre armée, comme beaucoup d'autres, ne répond plus aux besoins d'une défense nationale capable d'être opposée à un envahisseur éventuel. Les opinions de Monsieur von Deimling ont été imprimées (deux pages de texte serré) et déposées par des mains expertes dans les boîtes aux lettres des indigènes de Zurich et environs, pour la plus grande édification d'une partie du peuple suisse. Arrêtons-nous là. Jusques à quand demanderons-nous à des étrangers, ignorant tout de nos mœurs et de nos

traditions, de nous apporter leurs vérités premières. Grotesque comédie par laquelle nous nous diminuons à nos propres yeux.

* * *

Il faut conclure. Est-il besoin de rappeler que cette revue demeure éloignée de toute politique, de quelque nuance qu'elle soit, mais qu'elle s'efforce, l'occasion se présentant, de servir plus généralement la cause de notre Patrie ? Elle ne fait le jeu d'aucun parti, estimant que chacun a le droit de penser ce qu'il veut et d'agir comme bon lui semble dans le cadre de la constitution et des lois que notre peuple s'est librement données. On l'a dit ici même, le jour où la masse de notre peuple décidera de faire évoluer sa politique intérieure dans un sens ou dans un autre, il sera légalement dans son droit. On s'inclinera, une fois de plus, devant son verdict.

Pour l'heure, la majorité de la nation veut vivre dans la paix civique que lui procurent ses institutions actuelles. Elle est fermement décidée à continuer selon ses traditions nationales. Cette attitude doit se refléter dans celle du gouvernement, une attitude virile, pleine de dignité, de calme, mais où l'on sente la volonté d'exercer le pouvoir, le sentiment des responsabilités et de l'honneur national.

Trop d'incidents, ces derniers temps, témoignent de l'apathie de certains de nos représentants. Ils ne sont pas rares, cependant, les députés qui luttent pour la cause désintéressée de notre pays, mettant l'intérêt de tous au-dessus de celui de leur parti. Que ces hommes persévèrent, serrent les rangs, empêchent qu'on grignote lentement nos institutions. Ils auront derrière eux la solide masse d'un peuple patriote décidé à rester maître de ses destinées. Et qu'on en finisse avec la tactique du plat-ventre, les compromis, les sourires à double détente.

Alors pourra se réaliser l'union nationale, la communauté de sentiments entre le peuple et son gouvernement. Et viendra cette belle confiance dans la valeur de nos institutions, confiance sans laquelle un Pays ne saurait progresser, ne saurait construire un avenir qui soit digne de son passé.

R. M.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(de notre correspondant particulier : M. le général v. Cochenhausen)

La cavalerie en mouvement et au combat.

Les forces, le fractionnement et l'équipement de la cavalerie allemande sont fixés par le Traité de Versailles. Comparée aux autres armes, notre cavalerie est relativement nombreuse ; cela tient

peut-être au fait, heureux pour nous, que, au moment de l'élaboration du traité, régnait dans les E. M. des pays victorieux la conception que la cavalerie était une arme qui avait fait son temps. Nous ne partageons pas cette manière de voir, mais croyons que, bien conduite et dotée de moyens de combat modernes, cette arme peut encore être appelée à jouer à l'avenir un rôle important.

Avant toutes choses, nous devons nous appliquer à tirer parti des *expériences de la Guerre mondiale*. Ces expériences sont très variables suivant les théâtres d'opérations et la valeur de l'adversaire. En Russie et en Roumanie, la cavalerie remporta de brillants succès ; en revanche, en Belgique et dans le nord de la France son action fut fortement gênée par un sol couvert de nombreuses habitations et très cultivé. C'est le grand mérite du Général *von Poseck*, premier inspecteur de la cavalerie, d'avoir, par ses études très fouillées et en partie publiées, tiré la leçon des faits. Ses travaux ont servi de base au « Règlement de manœuvre de la cavalerie ». Son œuvre fut poursuivie par le Général *Brandt* qui, depuis 1924, a publié une série de brochures de grande valeur sur l'emploi de la cavalerie moderne. Depuis son départ de l'armée, cet officier continue à faire sentir son influence dans le même domaine en qualité de rédacteur de la *Deutsche Wehr*.

Toutes ces études insistent sur la nécessité d'employer la cavalerie en tenant compte de sa propriété fondamentale : *grande vitesse* de déplacement permettant de *surprendre l'adversaire*. Sa vitesse doit non seulement être maintenue mais encore accrue. Une *augmentation de sa puissance de feu*, par l'attribution de mitrailleuses, d'infanterie et d'artillerie automobile, est sans doute désirable mais à la seule condition que sa vitesse n'en souffre pas. Ces considérations ont conduit à la *suppression de la lance*. Les avis étaient à ce sujet partagés. Au sein même de l'arme la moitié des officiers ayant fait la guerre étaient pour son maintien, la lance donnant au cavalier, dans le service d'exploration, un sentiment de supériorité morale indéniable. Cependant sa suppression fut néanmoins décidée en raison de l'importance toujours plus considérable prise par les moyens d'exploration motorisés.

C'est un fait d'expérience, corroboré par des siècles d'histoire de la guerre, que la cavalerie n'obtient des succès décisifs que si elle agit par surprise sur les *points sensibles de l'ennemi*. Mais, actuellement, de larges mouvements débordants, visant les flancs ou les arrières, risquent d'être, de jour, prématurément décelés par l'exploration aérienne. Pour cette raison, les *marches de nuit* sont devenues, pour la cavalerie aussi, une nécessité inéluctable. Savoir s'orienter dans l'obscurité et prendre toutes mesures pour assurer la régularité des marches de nuit est un des buts importants de l'instruction. Obligée de marcher de jour, la cavalerie doit éviter les colonnes compactes, d'usage courant autrefois. De grands intervalles doivent être

ménagés entre les escadrons pour que l'exploration aérienne ennemie ne puisse se faire une idée claire de la situation.

Souvent l'effet de surprise n'est pas atteint parce que lors de la prise de contact *on laisse passer le moment le plus favorable pour tomber sur l'ennemi*. A ce sujet, les manœuvres offrent fréquemment l'image suivante : l'avant-garde reçoit du feu mais n'arrive pas à déterminer la force de l'adversaire ; elle cherche à éclaircir la situation par l'envoi de nouvelles patrouilles de combat ; pendant ce temps le gros poursuit sa marche, se heurte à l'avant-garde et attend, parfois longtemps, qu'une décision soit prise. Pour remédier à ce grave inconvénient, il faut *procéder au déploiement en temps utile*. Une troupe largement déployée, dont les différents éléments avancent hardiment, vient rapidement à bout, en les manœuvrant, des faibles résistances qui arrêtent sa progression.

Les anciennes *formations* de déploiement étaient la colonne par peloton ou par escadron. Ces formations, trop lourdes et peu maniables, rendaient impossible l'utilisation complète des couverts naturels et offraient à l'artillerie ennemie des objectifs favorables visibles de loin. Une dispersion plus grande est nécessaire. Elle doit commencer déjà à l'intérieur du peloton. Celui-ci à 3 escouades de 12 cavaliers — maintenues en général groupées — forme, suivant la situation :

la « chaîne » le « coin » ou l'« échelon »

Ces formations sont prises sur simple commandement ou signe du chef de peloton. Celui-ci, accompagné d'un « groupe de peloton » fort de 5 hommes, monte devant le front. Les intervalles et les distances entre les escouades dépendent de la situation ; ils sont normalement de 60 pas. L'escadron, formé de 3 pelotons, se fractionne de manière analogue.

La cavalerie ne présente plus en campagne l'aspect de larges subdivisions de cavaliers sur deux rangs mais bien celui de petits groupes isolés, séparés par de grands intervalles, se faulant de couvert en couvert, peu visibles pour l'aviateur ennemi et n'offrant à l'observateur d'artillerie que des objectifs insaisissables. Chaque escouade marche en colonne par deux, ne représentant, vue de face, qu'un but fort étroit.

Ce déploiement, en donnant au cavalier plus de liberté dans ses mouvements, prépare progressivement le *passage de la marche au tir*. Chaque escouade a précisément gagné l'espace nécessaire pour le combat par le feu.

Un autre avantage de ce déploiement hâtif est de favoriser, au moment de la prise de contact, la *conquête de points importants*. Le Général *Brandt* écrit à ce sujet : « Pour la cavalerie il s'agit souvent d'une question de secondes pour savoir qui des deux, de l'ennemi ou de soi-même, atteindra le premier tel secteur, telle hauteur, tel point important. A la guerre il n'y a pas de directeur d'exercice pour faire constater au fautif, lors de la « critique », sa trop grande

lenteur ; au surplus, l'exécutant n'a que rarement connaissance de sa faute. En se gardant de toute hâte intempestive et de tout désordre, le cavalier doit savoir que la caractéristique de son arme est la vitesse, seule capable d'engendrer la surprise. La conception erronée qu'à la guerre on a toujours le temps est pour la cavalerie un poison ».

On s'est demandé à plusieurs reprises si l'introduction des nouvelles formations envisagées ci-dessus ne devait pas entraîner la suppression des *exercices formels*, en honneur autrefois. On s'est décidé à les maintenir, en partie du moins, non comme but en soi mais comme moyen d'instruction. Les raisons en sont données par le Général *von Kayser*, successeur du Général *Poseck* comme inspecteur de la cavalerie. Le Général *von Kayser* écrivait à ce sujet dernièrement dans le *Militär Wochenblatt* ce qui suit : « Aucun exercice n'est supérieur à l'exercice formel, de courte durée et énergiquement exécuté, pour obliger l'homme à subordonner complètement sa volonté à celle du chef et pour permettre au chef de manifester sa personnalité par des ordres clairs et brefs ». Mais le général mettait en garde en même temps contre la pédanterie consistant à vouloir introduire des mouvements nombreux et compliqués pour chaque changement de formation. Seuls sont admissibles les exercices formels en rapport avec les principes d'emploi tactique de la cavalerie et visant : les allures, les mouvements dans différentes formations et sur différents terrains, le maintien de la direction de marche, les changements simples et rapides de direction et de formation. Tout chef de cavalerie doit être maître de leur emploi mais ne pas devenir leur esclave. L'important pour lui est de savoir porter sa subdivision rapidement et par le plus court chemin sur un point donné.

L'exercice formel a pour but de *préparer la troupe aux exercices tactiques proprement dits*. Il n'a pas besoin, pour point de départ, d'une situation de guerre. On évitera de le faire durer plus que ce n'est nécessaire et on prendra soin de le faire suivre d'un exercice tactique comportant au début une marche de guerre puis un combat. Constatons pour terminer que les exercices formels n'ont pas pour but de former des soldats de parade mais bien d'habituer l'homme à subordonner sa volonté à celle de son chef.

Il est à peine besoin de dire que de nos jours la cavalerie ne combat plus que par le feu. Mais ce qui caractérise le combat de cette arme et le différencie de celui de l'infanterie est la *soudaineté*. Une attaque par surprise n'a quelque chance de réussite que si le rideau d'exploration et de sûreté ennemi est rapidement refoulé par l'action d'éléments déployés sur un large front — comme cela a déjà été indiqué. — Pendant la prise de contact il y a intérêt à laisser le plus longtemps possible à cheval les forces principales destinées à l'attaque décisive et à les amener ainsi au plus près de l'ennemi, à l'endroit

choisi pour obtenir la décision. Engager prématurément les forces principales dans un combat à pied fait perdre un temps précieux et permet à l'adversaire de prendre des mesures appropriées pour parer à toute menace. L'occasion favorable, causée par la surprise, ne dure jamais qu'un instant. Il importe de saisir cet instant — affaire de *vitesse* — et de ne pas le laisser s'échapper.

L'attaque proprement dite, menée par le gros, ne doit pas être engagée avec précipitation. Si elle réussit rapidement, c'est probablement que l'adversaire n'a pas opposé une grande résistance. Ce qui doit, et peut aller vite, ce sont l'engagement en temps utile de l'exploration de combat, la distribution des ordres, la mise en place opportune des armes lourdes et les mouvements destinés à porter les troupes sur leur base de départ d'attaque. Une attaque menée avec précipitation peut être aussi néfaste qu'une attaque faite sans élan.

J'ai exposé à mes honorables lecteurs quelques idées actuelles sur notre cavalerie. Ces idées trouveront peut-être dans un avenir prochain leur expression dans une nouvelle édition du *Règlement de manœuvre de la cavalerie*¹.

¹ Quiconque désire se documenter d'une manière plus approfondie sur la question de l'emploi tactique de la cavalerie peut consulter avec fruit deux ouvrages qui, chacun dans son genre, traitent ce sujet. Ce sont :

La cavalerie d'armée en guerre de mouvement, avec exemples tirés de la guerre, par le Major-général a. d. von Borries.

Cavalerie moderne. Considérations sur son emploi, sa conduite, son organisation et son instruction, par le Lieutenant-général a.d. G. Brandt, inspecteur de la cavalerie. (Les deux ouvrages chez Mittler und Sohn, Berlin.)